

Captages d'eau à but agricole : la proposition de loi Duplomb retoquée par un amendement de la députée Sandrine Le Feur



Photo Gwendal Hameury

La proposition de loi du sénateur LR Laurent Duplomb, destinée à « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », ne sera pas examinée dans son ensemble par l'Assemblée nationale, à la fin du mois. Mardi, un amendement déposé par la députée de Morlaix (29), Sandrine Le Feur, a en effet été voté. Il supprime

son article 5, relatif à l'introduction d'une présomption d'intérêt général majeur pour les ouvrages de stockage d'eau à finalité agricole. « Ce type de présomption aurait inversé la logique de protection, juge la députée. Ça n'aurait plus été au porteur de projet de démontrer la nécessité, mais à l'administration de prouver le contraire. »